



Pays d'Ouche

Fiches de conseil architectural



PAYS D'OUCHE DÉVELOPPEMENT

Fiches réalisées avec la participation des "Amis de l'Aigle" et de Roland Boussin

Textes et illustrations : Caue de l'Orne avec la participation de Juliette Dessert, architecte-paysagiste

Photographies : Caue de l'Orne et Dorothee Lefevre, architecte stagiaire

Conception et impression : Atelier de publication et d'impression du Conseil général de l'Orne



Madame, Monsieur,

Le Pays d'Ouche offre au regard, un paysage contrasté de plateaux semi-bocagers entaillés de vallées et de collines. L'homme a façonné ce paysage en édifiant des bâtiments aux matériaux variés disponibles localement : pan de bois et torchis, briques, silex et en les implantant en fonction des contraintes géographiques. Ainsi, après avoir parcouru le Perche et le Pays d'Auge, nul n'est sans apprécier la typicité de l'architecture qui marque l'identité de ce territoire.

Force est de constater, que l'architecture ancienne souvent délaissée en raison de son inadaptation aux usages agricoles contemporains ou aux fonctionnalités modernes recherchées de l'habitat, subit des transformations peu harmonieuses en raison d'une méconnaissance de sa valeur patrimoniale ou encore peu judicieuses par l'utilisation de techniques inappropriées aux matériaux.

Aussi, l'association Pays d'Ouche Développement propose une série de neuf fiches de conseil architectural destinées aux particuliers pour les accompagner dans leurs décisions de restauration et de travaux de modernisation de bâtiments anciens. Cette édition a été réalisée grâce au concours financier de ALIS, du Conseil général, du CAUE et de la DRAC.

En complément de cet outil, nous vous recommandons vivement de bénéficier d'un conseil gratuit sur rendez-vous auprès d'un architecte du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE). Ce rendez-vous permettra d'approfondir les recommandations émises au sein de ces fiches dans le contexte spécifique de votre projet et vous aidera dans la prise de décision des travaux à réaliser.

L'association Pays d'Ouche Développement regroupe 47 communes et œuvre depuis plusieurs années pour la préservation et la valorisation du cadre de vie. Ainsi, elle a réalisé une charte paysagère et un inventaire du patrimoine bâti, dressant un état des lieux nécessaire pour engager des actions sur l'ensemble du territoire dont cette édition.

La qualité du patrimoine bâti ne relève pas seulement de la responsabilité des élus et des acteurs de l'aménagement : elle nécessite aussi une prise de conscience et une participation active des habitants, des propriétaires et des usagers des lieux.

Espérant que vous adhérerez à la démarche engagée, nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ces conseils.

Jean MILON
Président de Pays d'Ouche Développement

